

## Avis

— o —

Les messieurs qui ont été reçus membres de la Caisse ecclésiastique, le 11 août dernier, sont tenus de dire une messe pour Mgr Fagny et une autre pour M. l'abbé J.-R. Desjardins, décédés depuis. Ils sont aussi obligés de payer, avant le 1<sup>er</sup> octobre, trois pour cent sur leurs revenus.

H. T.

Il y a des gens qui croient que l'Église n'a « que le droit de se laisser égorger » (1), et que le *moderamen inculpatæ tutele* ne la regarde pas. La vérité est seule ancienne, primitive, ayant le droit de premier occupant avec la justice intime qui fait sa nature ; l'erreur, essentiellement postérieure, sans droit acquis et sans légitimité intrinsèque, mortelle et toujours demi-morte, rentre dans le monde et ne s'y soutient que par la violence, tout en réclamant la liberté, qu'elle ne donne jamais quand elle est maîtresse.

LACORDAIRE.

## Vie et Questions liturgiques

— o —

Je demande l'hospitalité des pages de la *Semaine religieuse* pour signaler, surtout aux directeurs et directrices de nos maisons d'éducation, un opuscule intitulé : *La Sainte Messe préparant à la communion Eucharistique*, par le R. P. Dom Eug. Vandeur, moine de l'Ordre de S. Benoît, à Mont-César, Louvain (Belgique).

Comme la communion quotidienne est de plus en plus en honneur dans nos couvents, collèges, et y produit des fruits admirables de vie chrétienne, de piété vraie et solide, nous pensons faire œuvre utile aux âmes en signalant ce petit ouvrage du moine bénédictin. Car, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'enfant sépare, dans sa pensée et dans son estime, la communion de la sainte messe ? Sa pensée et son cœur se concentrent sur la communion à faire ; n'est-il pas alors tenté de regarder comme accessoire le grand acte du saint Sacrifice,

(1) Ainsi souligné par Lacordaire.